



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bibliothèques universitaires

Question écrite n° 73440

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'élargissement des heures d'ouverture des bibliothèques universitaires. En effet, on compte sur l'ensemble du territoire 480 implantations de bibliothèques différentes, avec une moyenne de sept sites par université. Outre les bibliothèques spécifiques à une université, on compte 11 bibliothèques inter-universitaires, qui sont ouvertes aux étudiants de plusieurs universités, mais qui sont gérées par une seule université. Au total, il y a en France 91 000 places assises dans les bibliothèques universitaires. Sur ces 480 implantations, 268 comprennent 100 places et plus. Or, à l'heure où les universités s'organisent en pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), des bibliothèques s'adressent parfois exclusivement à des publics bien précis, à l'instar de la bibliothèque Sainte-Barbe ouverte aux seuls étudiants de licence et de master des établissements d'enseignement public de Paris et d'Île-de-France. Elle l'interroge sur les mesures concrètes prévues dans le cadre du « plan bibliothèques universitaires » permettant de mutualiser les sites et les ressources propres à chaque université afin d'ouvrir ces bibliothèques à un public étudiant le plus large possible.

Texte de la réponse

Parmi les engagements les plus immédiats du « plan renouveau des bibliothèques universitaires » annoncé par la ministre le 17 février 2010, figure l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants, notamment au travers de l'élargissement sensible des horaires d'ouverture. Cet objectif comprend deux volets dont la mise en oeuvre sera effective dès cette année : permettre aux bibliothèques universitaires qui ouvrent peu pendant les vacances de printemps d'ouvrir plus largement (jusqu'à 65 heures hebdomadaires pendant les deux semaines des vacances) : une aide spécifique a été déléguée dès le mois de mars à 29 universités pour réaliser cet objectif ou pour améliorer l'accueil des étudiants à une période plus propice (vacances d'été, de la Toussaint, de Noël...) ; valoriser les bibliothèques très ouvertes pendant toute l'année (plus de 65 heures hebdomadaires) en leur attribuant le label « NoctamBU ». Près de 40 bibliothèques seront concernées dès le mois d'avril. En outre, 9 autres implantations de bibliothèques (deux bibliothèques à Angers, Strasbourg, Paris XIII et Paris III et une à Nice) qui ouvriront bien au-delà des 65 heures (jusqu'à 84 heures par semaine) recevront une aide spécifique pour mettre en oeuvre cette mesure dès la rentrée 2010. Parmi celles-ci, 3 ouvriront le dimanche : la bibliothèque de Saint-Jean d'Angély à Nice, la bibliothèque de Bobigny à Paris XIII et la bibliothèque Saint-Geneviève à Paris III. Par ailleurs, le plan renouveau des bibliothèques comprend des mesures qui vont dans le sens d'une plus grande mutualisation des services et des ressources, en particulier dans le cadre de politiques documentaires de site. Elles seront mises en oeuvre au cours de cette année 2010 : le cahier des charges pour l'appel à projet des campus d'excellence dans le cadre de l'emprunt national indiquera des objectifs ambitieux : des horaires d'ouverture très élargis, des services et des ressources comparables à ceux des pays voisins. Un effort particulier sera demandé pour augmenter les capacités d'accueil des étudiants en places assises, notamment en délocalisant des collections dans des silos adaptés ; au niveau des PRES, il sera demandé aux établissements de proposer dès la rentrée 2010 des projets stratégiques de mutualisation et d'organisation des ressources et des services au niveau d'un site. Les contrats de la vague A (2011-2014) qui concernent plusieurs

PRES (Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Montpellier) seront l'occasion d'évaluer plus particulièrement cet aspect des politiques de site. L'amélioration des services documentaires repose sur une bonne complémentarité plutôt qu'une uniformité. Ainsi, à Paris, les grandes bibliothèques interuniversitaires accueillent des publics diversifiés en rapport avec leurs fonds documentaires spécifiques. À côté d'une bibliothèque telle que Sainte-Barbe ouverte aux étudiants de licence et master, il existe d'autres bibliothèques plus spécialisées et dont les collections s'adressent aux étudiants avancés et aux enseignants-chercheurs, comme par exemple la bibliothèque de la Sorbonne, la bibliothèque interuniversitaire de médecine, la bibliothèque Cujas. La bibliothèque Sainte-Geneviève, bibliothèque encyclopédique, accueille quant à elle aussi bien les étudiants de tous niveaux que les enseignants-chercheurs.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73440

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2566

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6694